



Ville de

CORMONTREUIL

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 18 janvier 2022

2022-1-1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 novembre 2021

Il vous est proposé d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 30 novembre 2021.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	27	26	-	1	-

2022-1-2 – Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Suivant la loi d'orientation du 6 février 1992 étendant aux communes de plus de 3 500 habitants l'obligation de tenir un rapport d'orientation budgétaire, et au regard du Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2312-1, il vous est proposé de prendre acte de la présentation en séance d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2022.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
-	-	-	-	-	-

2022-1-3 – Rémunération des agents recenseurs

Dans le cadre de l'organisation de l'enquête de recensement organisée du 19 janvier au 20 février 2022, il convient de fixer la rémunération des 12 agents recenseurs, encadrés par le coordonnateur communal. La commune bénéficiera pour ce faire d'une dotation de 11 517,00 €.

Il vous est proposé d'adopter les montants suivants :

Rémunération par fiche de logement (y compris internet) : 1,00 €

Rémunération par bulletin individuel (y compris internet) : 1,40 €

Rémunération par séance de formation : 19,00 €

Rémunération de la tournée de reconnaissance : 40,00 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

**2022-1-4 – Demande de subventions auprès de l’Etat
au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local**

La Commune met en œuvre différents projets recevables pour l’octroi de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) :

- Réhabilitation du bâtiment multi-accueil « Les Lutins » ;
- Réhabilitation des sanitaires de l’école Centre ;
- Rénovation du bâtiment de l’ancien lavoir ;
- Construction d’un local communal aux Montépillois.

Il convient aujourd’hui de solliciter l’Etat afin de financer en partie ces projets.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

**2022-1-5 – - Demande de subvention auprès de l’Etat
au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux**

La Commune met en œuvre différents projets recevables pour l’octroi de subventions dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :

- Réhabilitation du bâtiment multi-accueil « Les Lutins » ;
- Construction d’un dortoir pour l’école maternelle Saint-Exupéry ;
- Réhabilitation des sanitaires de l’école Centre ;
- Plantation de grands arbres ;
- Acquisition de 10 tablettes, 2 écrans interactifs tactiles et abonnement pour acquérir des espaces numériques de travail.

Il convient aujourd’hui de solliciter l’Etat afin de financer en partie ces projets.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	23	-	5	-

2022-1-6 – Nouveau dispositif du « Passeport citoyen »

Il vous est proposé d’ajuster le dispositif, afin de le rendre plus accessible et d’en faire bénéficier davantage de jeunes.

Ce qui change : Les candidats choisissent d’intervenir dans une ou plusieurs actions proposées par la commune (proposition par eux-mêmes jusqu’à maintenant), pour 100 heures (175 auparavant). Le nombre de bénéficiaires est porté à 6 / an, avec une aide individuelle de 600 € (4 aides individuelles de 900 € en 2021).

Les conditions d’accès sont les suivantes : habitant de la commune de 15 à 22 ans, inscrit dans une auto-école de la commune pour le permis auto.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

2022-1-7 – Aide à la formation au Brevet d’Aptitude à la Fonction d’Animateur (BAFA)

Il vous est proposé d’ajuster le dispositif, afin de le clarifier, le simplifier et le rendre plus attractif.

Ce qui change : Le nombre de bénéficiaires est porté à 3 / an, avec une aide individuelle de 900 € (4 aides individuelles de 500 € en 2021). La prestation est réglée directement auprès de l’organisme de formation (plus d’avance de frais par le jeune).

Les conditions d’accès sont les suivantes : habitant de la commune de 17 à 22 ans, stage pratique non rémunéré à effectuer au sein des accueils collectifs de mineurs organisés par la commune.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

2022-1-8 – Contrats d’Engagements Educatifs

Le Contrat d’engagement éducatif est un contrat de travail de droit privé, destiné aux animateurs et directeurs d’accueils collectifs de mineurs. Il permet de répondre aux besoins occasionnels (moins de 80 jours par an lors des vacances), de maîtriser davantage les coûts et de valoriser les sorties avec nuitées.

Les niveaux de rémunération proposés pour chaque catégorie de personnel (direction, direction adjointe, animateur diplômé, animateur stagiaire ou sans formation) sont les suivants :

Fonction	Montant brut journalier
Directeur	126,50 €
Directeur adjoint	110,00 €
Animateur diplômé	102,30 €
Animateur stagiaire <i>hors dispositif d’aide à la formation B.A.F.A. de la commune</i>	93,50 €
Animateur sans formation	82,50 €
Nuitée toutes catégories	50,00 € / nuit
½ journée toutes catégories	50 % du montant

Il vous est proposé d’autoriser M. le Maire à recruter du personnel d’animation pour les activités enfance et jeunesse que la collectivité organise lors des vacances scolaires, via le dispositif du C.E.E..

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

2022-1-9 – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022

Il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination d’agents bénéficiant d’avancement de grade, de promotion interne et dans la perspective de pourvoir des emplois, et pour prendre en compte les réussites au concours d’ATSEM.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	23	5	-	-